

*De nombreuses collectivités se lancent dans l'élaboration de programmes d'actions visant à concilier les activités humaines et les enjeux locaux liés à la biodiversité. Dans ces démarches, l'agriculture prend une place particulière par l'importance des surfaces qu'elle occupe et par son rôle essentiel dans la gestion de la biodiversité ordinaire, au-delà des prises en compte réglementaires, notamment dans les espaces protégés ou pour les espèces protégées.*

*Dans le cadre de leur mission consultative, les Chambres d'agriculture interviennent déjà dans ces projets de territoire pour une prise en compte des intérêts agricoles. Elles se doivent cependant de faire beaucoup plus, en s'impliquant directement dans la réalisation de programmes d'actions concertés, adaptés aux enjeux locaux, mais aussi pertinents pour faciliter leur mise en œuvre opérationnelle.*

*Dans leur proposition d'accompagnement des collectivités, les Chambres d'agriculture peuvent déjà s'appuyer sur leur proximité avec les territoires, leur capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les agriculteurs, leurs expériences de conduite de projets territoriaux, leur faculté à fournir des réponses techniques variées liée à la diversité des compétences de ses services... Et leurs savoir-faire méthodologiques à adopter doivent évoluer.*



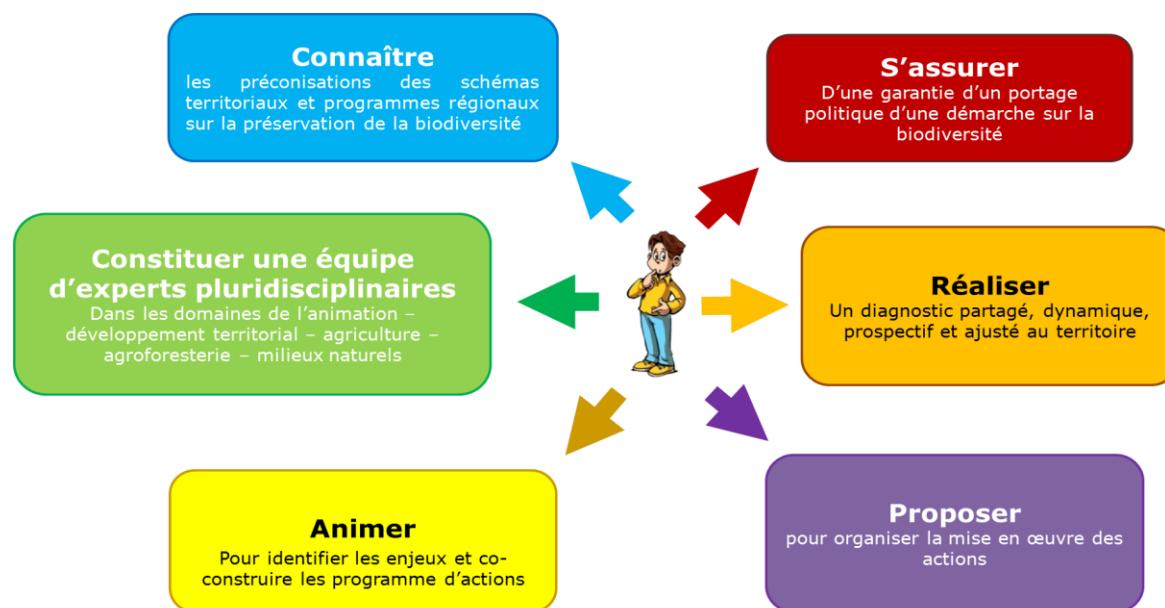
**Pascal Férey, Vice-président de l'APCA en charge de la biodiversité et Président de la Chambre d'agriculture de la Manche**

## Accompagner les collectivités dans les projets en faveur de la biodiversité

La demande sociétale ou l'intégration croissante concernant la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques européennes ou françaises, placent l'agriculture et les collectivités devant des responsabilités nouvelles au-delà de la mission première de nourrir les hommes pour l'agriculture et au-delà des missions juridiques et administratives pour les collectivités.

Ces demandes sont formalisées :

- Pour les exploitations agricoles, dans la Politique Agricole Commune (conditionnalité, paiement vert du premier pilier, Mesures agro-environnementales (MAEC) du second pilier), les Plans Ecophyto, le Plan Agroforesterie, le Plan Ambition Bio, etc.
- Pour les collectivités locales, dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et la prise en compte des continuités écologiques dans la réalisation de leurs documents de planification ou projets d'aménagement.



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016 ou la parution d'un plan national « Biodiversité » le 4 juillet 2018 ont créé de nouvelles réglementations ou mesures à mettre en œuvre dans les années à venir.



**Démarche transversale, ascendante, et participative**

**Les éléments clés pour réussir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité résident dans le caractère transversal, participatif et ascendant de la démarche à adopter. Elle doit également associer les acteurs du territoire et répondre à leurs besoins et attentes.**

Accompagner les collectivités à construire des programmes d'actions visant à favoriser la biodiversité



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
FRANCE

## Méthodologie d'accompagnement proposée par les Chambres d'agriculture

### Les questions à se poser avant de se lancer



Quels sont les documents existant sur lesquels il est possible de s'appuyer (SRCE, TVB, etc.) ?  
Le projet est-il porté politiquement ?  
Quelles sont les thématiques impactées par le projet ?  
Quelles sont les attentes en termes de contenu du diagnostic ?  
Quels sont les financements à mobiliser ?  
Quels sont les partenariats à développer ?



### Réaliser le diagnostics partagé



Collecter les données existantes  
Collecter de nouvelles données  
Composer et animer un groupe multi-acteurs



### Co-construire le programme d'actions



Veiller à la cohérence des actions  
Prioriser les actions



### Préparer les conditions de mise en œuvre du programme d'actions



Echanger régulièrement avec la collectivité  
Rechercher les financements, les partenariats et les acteurs-relais



### Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions



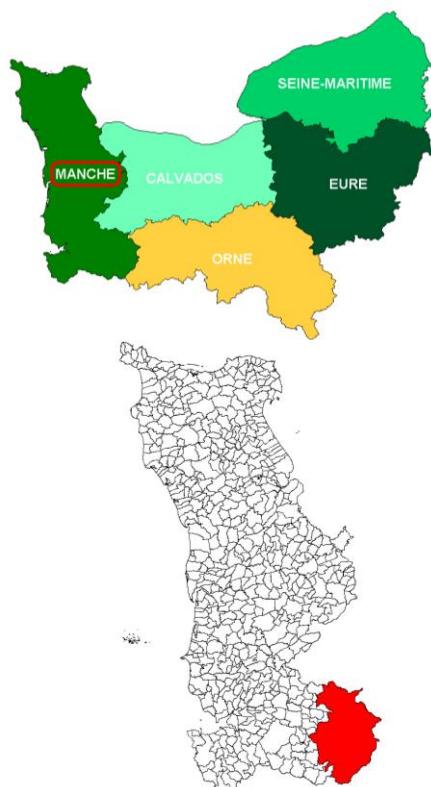
Communiquer sur la mise en œuvre des actions  
Dresser le bilan du programme d'actions



**Par ailleurs, le réseau des Chambres dispose d'un catalogue d'expériences territoriales menées par son réseau sur le territoire national. Vous pouvez en consulter une ci-après.**

## Les points de repères

### Situation



27 communes : anciens cantons de Sourdeval, Mortain, Barenton et Le Teilleul, 43 080 ha

### Porteur du projet

Communauté de communes du Mortainais (intégrée dans la nouvelle Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie depuis le 01 janvier 2017)

### Calendrier

2016-2018

### Partenaires

Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie  
Région Normandie,  
DREAL Normandie

En 2016-2018, la Chambre d'agriculture de la Manche et le Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie ont accompagné ensemble la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie à construire avec les acteurs du territoire un programme d'actions Trame Verte et Bleue.



### Contexte et enjeux

En 2015, la communauté de communes du Mortainais (intégrée dans la nouvelle Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie depuis le 01 janvier 2017) a souhaité répondre à un Appel à Projet « Trame Verte et Bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale » lancé par l'ancienne région Basse-Normandie et l'Union Européenne.

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner des démarches locales pilotes visant à renforcer la traduction opérationnelle des enjeux identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en juillet 2014 et de mettre en œuvre un plan d'actions partagé pour préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue. La Communauté de communes a également lancé au même moment l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et un inventaire de haies et de zones humides.

### Démarche

La méthodologie générale, basée sur 110 jours de travail, s'est appuyée sur :

- Une analyse de la fonctionnalité des écosystèmes sur la préservation de la biodiversité (bocage, cultures, prairies, zones humides, landes...) et une analyse des pratiques agricoles ;
- La création des conditions d'échanges impliquant le plus grand nombre d'acteurs locaux (agriculteurs, acteurs de l'environnement et du paysage, élus, professionnels, habitants) ;
- Une démarche ascendante favorisant la pertinence des actions et l'appropriation des actions par les acteurs du terrain, tout en étant en phase avec le SRCE.

## Phase 1

• **Diagnostic de la Trame Verte et Bleue** : fonctionnalité des milieux et activités agricoles par composante du paysage (aboutissant à une cartographie de la Trame au 1/25.000<sup>ème</sup>, en déclinaison du SRCE), définition d'unités paysagères, situation de la filière bois-énergie, pratiques agricoles et biodiversité à l'échelle des exploitations, animation d'un groupe multi-acteurs avec identification des enjeux et messages d'alerte

## Phase 2

• **Construction du programme d'actions concrètes** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques identifiées dans le diagnostic : constitution de 3 groupes d'acteurs opérateurs opérationnels, parangonnage avec retours d'expérience figurant le plus souvent à l'extérieur du territoire

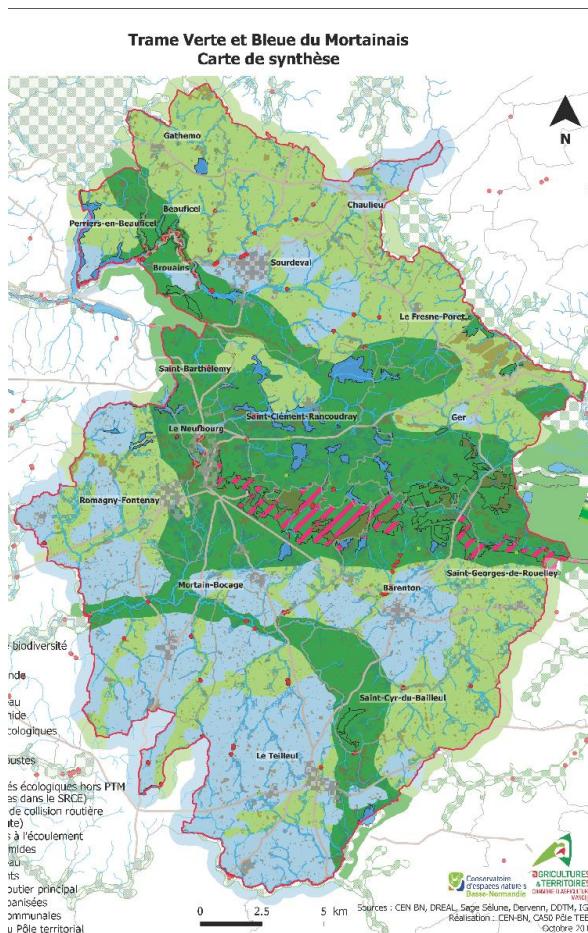
# CO-CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS TRAME VERTE ET BLEUE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MORTAINAIS

## Facteurs de réussite

- **Une méthode participative et concertée.** Les riches échanges lors des réunions ont permis de nourrir les réflexions et de sensibiliser les partenaires aux enjeux biodiversité-agriculture
- **Une forte implication des acteurs locaux.** Le partage des dynamiques en cours sur le territoire pour toutes les composantes du paysage (ou sous-trame) a permis d'identifier en amont les besoins et de faciliter leur prise en compte dans les actions à définir
- **Une bonne représentation de la fonctionnalité TVB :** caractérisation de la robustesse de la biodiversité et donc des enjeux selon les zones.
- **Une cohérence avec les conclusions du diagnostic TVB.** Les témoignages « retours d'expérience » ont été organisés sur des sujets correspondant aux enjeux et des messages d'alerte ont été identifiés par l'analyse sur la fonctionnalité TVB et par les participants du groupe multi-acteurs.
- **Le paysage, utilisé comme « entrée mobilisatrice »** pour faciliter l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux et, par la suite, la mise en œuvre des actions : identification d'unités paysagères, analyse de la fonctionnalité par composante paysagère (à la place de « sous-trames ») : zones cultivées, bocage, zones humides, cours d'eau, landes, bois et forêts.

## Résultats

- 47 actions identifiées par les membres des groupes de travail opérationnels : 26 actions « priorité forte » et 21 actions « priorité moyenne ».
- Une connaissance des fonctionnalités des milieux et des activités agricoles, base d'une compréhension entre acteurs pour définir le programme d'actions
- Une dynamique locale en faveur de la mise en œuvre d'actions visant à préserver ou restaurer les continuités écologiques



## Perspectives

Le plan d'actions a été validé par le Conseil communautaire en mai 2018. Depuis, un travail de préparation à la mise en œuvre du plan d'actions a démarré : recherche de financements, de relais terrain...Il s'agit d'une phase essentielle avant de pouvoir bénéficier de la mise en œuvre concrète des actions définies. Avec ses partenaires, la Chambre d'agriculture continuera à accompagner la collectivité, dans sa recherche de poursuite de la démarche engagée.

« Mener une réflexion conjointe avec les acteurs locaux et la profession agricole pour concilier biodiversité et développement économique a constitué très vite une préoccupation soulevée lors du lancement de l'élaboration du PLUI du Mortainais. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Conservatoire des espaces naturels a permis une bonne connaissance des problématiques locales et une mobilisation des acteurs, toujours indispensable dans les projets de développement du territoire et de mise en œuvre d'actions pertinentes et adaptées. »  
Serge DESLANDES, vice-président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, en charge du développement durable, de la prospective et du numérique

